



Nouakchott, le: 13 MAR 2024 في نواكشوط،

Numéro 040724 رقم
A.R.M.P/Pr س.ت.ص.ع

سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des
Marchés Publics

La Présidente

الرئيسة

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 12/03/2024, sur le recours introduit par le Groupement AFRECOM / TED SARL/ HYDROARCH contre les résultats de sélection, par la CPMP du Ministère de l'Équipement et des Transports, des bureaux ayant répondu à l'Avis à Manifestation d'Intérêt pour le « Contrôle et la surveillance des travaux de construction des routes d'Aftout » :

- Déclare non fondé le recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics, aux stipulations de l'AMI et aux conclusions et analyses qui seront développées dans la décision y relative qui sera publiée sur le site www.arpmp.mr

Khadija BOUKA

